

SOLUTION N° 3

ÉQUIPEZ LES RIVES DE DALLE DE PROTECTIONS !

L'élévation des murs et des pignons nécessite un travail en hauteur, qui expose le maçon au risque de chute puisqu'il travaille en rive de dalle.

La chute occasionne des blessures très graves, souvent irréversibles.

DES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS



- Installez un échafaudage autour de l'ouvrage pour assurer une protection collective efficace et adaptée. Il est important de privilégier les échafaudages à montage et démontage en sécurité.

► Coût: € € €

► Niveau de santé et sécurité:   

► Productivité:   



- Installez un dispositif de protection ancré dans des éléments structuraux en béton armé par des chevilles. L'ancrage dans la structure est plus fiable que l'ancrage dans la maçonnerie.

► Coût: € €

► Niveau de santé et sécurité:  

► Productivité:  



POUR ALLER PLUS LOIN

La mise en commun des échafaudages de pied aux différents corps d'état permet une protection pendant toute la durée du chantier. Tenez compte également de l'éloignement de la façade pour que l'échafaudage soit adapté aux différents intervenants.

Rapprochez-vous de votre Carsat: dans certains cas, des aides financières sont possibles.

Des informations sont disponibles sur le site de l'INRS: <http://www.inrs.fr/macons>